

3^{ème} Comité d'experts

Programme Tiers-lieux métropolitains

Compte-rendu

Date : Mercredi 15 novembre, de 9h30 à 12h30.

Participants :

- **Métropole** : François Arlandis, Bianca Meslet (en ligne), Annabelle Clairay, Armelle Serrano, Martin Niedziela
- **Consortium Île-de-France Tiers-Lieux** : Juliette Choupin, Aurélien Denaes (A + c'est mieux), Juliette Bompoint (Actes If), Amaury De Buchet (CTL, *en ligne*)
- **Partenaires** : Carine Camors (IPR), Bruno-Louis Seguin (Hub Francil'IN, *en ligne*), Kelly Campet (Les Canaux, *en ligne*), Xabier Iriondo (CMA), Manon Leroy (27^e région, *en ligne*) et Antoine Baudrit (Banque des Territoires, *en ligne*).
- **L'Île-Saint-Denis** : Marc OXIDE, Benjamin Guéraud-Pinet
- **Bondy** : Karim TABOURI
- **Villejuif** : Julie David

Sommaire :

- **L'ÎLE-SAINT-DENIS** : Création d'un tiers-lieu solidaire
- **BONDY** : Création d'un tiers-lieu à la Ferme Dilly
- **VILLEJUIF** : Retour d'expérience sur la création du tiers-lieu Dumas

Perspectives :

- Prochain comité d'experts tiers-lieu envisagé le mercredi 17 janvier 2024
- Réflexion sur le sourcing des projets futurs : faire intervenir des communes ayant un tiers-lieu déjà bien implanté sur leur territoire (Malakoff, Pantin, Montreuil, ...).
- Penser à des référentiels communs (structures identifiées pour les études, ressources à proposer) ce qui a notamment été initié par le 1^{er} comité d'observation partenarial du 30 novembre.
- Selon les typologies de tiers-lieux, il est envisagé d'inviter au comité d'experts d'autres directions de la Métropole (*Plan Alimentaire Métropolitain, Environnement, Aménagement, Inventons la Métropole du Grand Paris ...*)

L'Île-Saint-Denis – Tiers-Lieu solidaire

Description synthétique du projet :

Création d'un tiers-lieu solidaire dans le nord de la ville. Il comprendra trois piliers : une régie de quartier, qui assumera à terme la gestion du lieu, une épicerie sociale et solidaire, des espaces partagés : un café, une cuisine professionnelle à disposition des initiatives demandeuses et des espaces de convivialité.

Actions prévues par la commune éligibles au financement du Programme Tiers-Lieux :

- **Etude de faisabilité ou de consolidation du modèle économique**
- **Travaux d'aménagement** (second œuvre)
- **Achat de l'équipement** (cuisine professionnelle)

Recommandations du comité d'experts :

Le comité d'experts souligne la méthode exemplaire de réflexion mise en place par la commune, qui ne se cantonne pas à un projet fixe mais garde bien la place de le faire évoluer. Les cibles sont bien identifiées et les démarches de concertation citoyennes lancées.

La volonté politique forte et l'engagement de la ville sur ce projet à chacune de ses étapes est également un des points forts de ce futur tiers-lieu.



Le tiers-lieu s'inscrit pleinement dans les politiques publiques de la ville de L'Île-Saint-Denis, notamment sur le volet alimentation saine, fortement développé par la ville.



La volonté d'accueillir une entreprise d'insertion sur le site, bien qu'il en existe déjà plusieurs dans la ville, a été justifiée par fait que ce nouveau tiers-lieu viendrait compléter l'offre existante, tout en étant davantage ouvert. Les différents acteurs du territoire ne fonctionneront toutefois pas en silo, avec l'idée que plusieurs autres structures (comme le Phare par exemple) adhéreront à l'association de gestion du lieu et certaines pourraient entrer au Conseil d'administration.

- Des coopérations pourraient être envisagées avec d'autres tiers-lieux sur le territoire de Plaine Commune, comme la Coopérative Pointcarré qui a notamment développé une boutique-école à Epinay-sur-Seine.
- Il sera intéressant, sur le long terme, d'évaluer l'ancre territorial de ce tiers-lieu, en le comparant notamment aux autres structures présentes sur le territoire.



Concernant le modèle de gouvernance du lieu, l'idée est de passer par une structure juridique unique, via la création d'une régie de quartier qui sera gestionnaire du site. Il est noté que la régie de quartier se construira en parallèle du lieu, ce qui permettra une meilleure appropriation et implication de la part des habitants du quartier et de la ville.

- Il faudra tout de fois continuer de s'assurer que la régie intègre bien le principe de tiers-lieu en restant *ouverte*, permettant ainsi la constitution d'une communauté d'usagers intégrés dans la gouvernance.

Les démarches de concertation et co-construction lancée par la ville au mois de novembre, qui continueront tout au long du premier semestre 2024 seront un véritable atout pour la création du tiers-lieu.

- Le comité félicite la ville de L'Île-Saint-Denis de ne pas avoir sous-estimé la charge de travail que cela implique pour être vraiment pertinente et d'avoir lancé le recrutement d'une chargée de projet pour janvier 2024.



Le choix d'ouvrir la cuisine professionnelle aux acteurs de la distribution alimentaire présents sur le territoire permet de faire vivre les actions du tiers-lieu en dehors de son site, et réponds à des enjeux identifiés dans le quartier.

- L'épicerie sociale et solidaire n'émanant pas d'une demande des riverains, il faudra être vigilant sur sa fréquentation et **s'assurer que les riverains soient usagers**, bien qu'elle soit le seul commerce de proximité.

La commune a également évoqué des réflexions sur l'intégration de dispositifs sociaux pour faire venir les habitants et combler un manque.

- Il pourrait être intéressant d'**intégrer cette réflexion dans l'étude de faisabilité** et de voir comment cela influence le modèle économique du lieu et l'implication de la commune.



Les coûts d'investissement paraissent faibles par rapport à l'envergure du projet. Un travail plus approfondi sur les différentes dépenses d'investissement à prévoir pourrait permettre de mieux anticiper d'éventuels coûts supplémentaires.

L'intégration de la régie de quartier dans la construction du tiers-lieu est très intéressante car elle assure une première entrée de revenu tout au long du projet.

- Il sera intéressant pour la commune de **venir présenter au comité les conclusions de l'étude** de faisabilité et/ou les réflexions sur l'équilibre du modèle économique une fois le projet lancé.

Contacts pouvant être mobilisés pour la suite du projet :

- **Suivi global et coordination** : Annabelle Clairay (Métropole - Chargée de mission Economie circulaire et solidaire) : annabelle.clairay@metropolegrandparis.fr
- **Développement du volet alimentation saine** : Laurène Colonge (Métropole - Chargée de mission Agriculture et Plan Alimentaire Métropolitain) : laurene.cologne@metropolegrandparis.fr
- **Aide dans le cadrage de l'étude de faisabilité** : Aurélien DENAES (A+ c'est mieux) : aurelien@apluscestmieux.org

Ressources complémentaires :

- **Webinaire** organisé par la Métropole du Grand Paris et le consortium Ile-de-France Tiers-Lieux : "[Collectivités et tiers-lieux : faciliter le lien social et la mixité](#)" le 20 décembre

Décisions du Comité d'examen de la Métropole du Grand Paris :

- **Financement de 195 800 €** à travers le Fonds Innover dans la Ville, correspondant au montant demandé par la commune.

BONDY – Tiers-lieu La Ferme Dilly

Description synthétique du projet :

La Ville de Bondy souhaite créer un tiers-lieu économique dans une ancienne ferme appelée la Ferme Dilly. Une partie du lieu est déjà activée (jardin partagé et animations ponctuelles). Ce tiers-lieu accueillera un espace de coworking, un atelier textile, un foodlab ainsi qu'un espace événementiel.

Actions prévues par la commune éligibles au financement du Programme Tiers-Lieux :

- **Travaux d'aménagement** (second œuvre)
- **Formation**
- **Animation pour le lancement du tiers-lieu**

Recommandations du comité d'experts :

Le comité d'experts félicite la ville de Bondy pour son projet de tiers-lieu car elle a pris en compte les demandes et besoins de ses habitants, notamment pour le choix des espaces proposés à la ferme Dilly. Les démarches de concertations et d'expérimentations ainsi que le fort ancrage partenarial sont exemplaires à cette étape de création de projet.



Il est noté que l'un des objectifs principaux de la ville est de permettre à ses habitants de monter en compétence et que des formations pourront être proposées pour que le comité de gouvernance soit en capacité d'assurer la gestion courante. Ce système a fait ses preuves sur la partie déjà activée, l'ouverture du jardin partagé ayant mené à la création d'une association par ses usagers.

Dans l'intervalle, le directeur de projets de la ville de Bondy aura un rôle de concierge le temps du lancement du projet.

- Il est important de penser dès la phase amont / travaux la manière d'ouvrir progressivement cette gouvernance et la coordination du lieu aux usagers, en **mettant en place des instances régulières et évolutives** vis-à-vis des temps du projet et des besoins / volontés des usagers.
- Il sera intéressant de repasser devant le comité d'experts dans quelques mois, après l'ouverture du lieu, en particulier pour présenter les actions relatives à ce pilier.



La logique de pérennisation du tiers-lieu a été intégrée dès le départ, notamment via la participation des habitants pour la définition des espaces et leur intégration au projet.

- Il y aurait un intérêt à réfléchir en amont de l'ouverture à la façon de faire le lien entre les différentes parties composant le tiers-lieu : aussi bien pour le fonctionnement au quotidien que pour les temps forts du lieu.

Le comité a noté la pertinence d'avoir prévu une formation spécifique sur l'espace FoodLab afin de permettre une montée en compétences sur ce domaine.

- Il pourrait être intéressant de l'envisager également pour les activités de l'atelier textile, ou tout du moins de prévoir un encadrement ou l'organisation de cours par des personnes compétentes.



La ville de Bondy a des partenariats déjà ancrés avec différents acteurs de l'emploi et de l'insertion. La réflexion est entamée sur la meilleure façon de rendre accessible des formations professionnalisaantes, grâce notamment à un réseau de partenaires soutenant le projet.

Le comité souligne l'intérêt de l'espace évènementiel dans la grange, qui permettra aux initiatives locales de mettre leurs projets en exergue.



La création d'un tiers-lieu aux portes d'un quartier prioritaire de ville permettra de redonner des espaces d'expression aux habitants.

La co-construction de la charte d'usage du lieu permettra à tous et toutes de s'impliquer dans le projet et d'assurer que tous les besoins sont pris en compte.



La ville de Bondy étant propriétaire du lieu, cela confère une certaine liberté pour pratiquer des tarifs bas. Le comité indique toutefois que les coûts de gestion peuvent être élevés lors d'une mise en place de tarif à 1€ symbolique. Il peut être intéressant de pratiquer la gratuité dans certaines conditions et d'élever d'autres prix pour équilibrer. La question de la co-construction d'une charte des usagers, pour cadrer l'accès et l'utilisation du matériel, a été évoquée.

La communauté d'usager qui va reprendre la gouvernance devra s'occuper des fluides, il faudra bien assurer la pérennité de ce modèle.

Décisions du Comité d'examen de la Métropole du Grand Paris :

- **Financement de 200 000 €** à travers le Fonds Innover dans la Ville, correspondant au montant demandé par la commune.

Contacts pouvant être mobilisés pour la suite du projet :

- **Suivi global et coordination** : Armelle SERRANO (Métropole - Apprentie dédiée au Programme Tiers-lieux Métropolitains) : armelle.serrano@metropolegrandparis.fr
- **Développement du tiers-lieu et de son modèle économique** :
 - **Gouvernance** : Aurélien DENAES (A+ c'est mieux) : aurelien@apluscestmieux.org
 - **Modèle économique** : Amaury De Buchet (Collectif des Tiers-lieux) : amaurydebuchet@gmail.com

Ressources complémentaires :

- **Webinaire** organisé par la Métropole du Grand Paris et le consortium Ile-de-France Tiers-Lieux : "[Collectivités et tiers-lieux : faciliter le lien social et la mixité](#)" le 20 décembre.

VILLEJUIF – Retour d'expérience sur la création du tiers-lieu Dumas

Description synthétique du projet :

La Ville de Villejuif souhaite consolider l'ancrage de son tiers-lieu implanté dans le quartier Dumas, notamment en amont des restructurations futures du quartier. La commune souhaite être accompagnée sur plusieurs volets :

- Consolidation du modèle économique ;
- Réflexion sur la gouvernance, incluant notamment la formation des agents de la commune ;
- Réflexion sur l'avenir du lieu dans les prochaines années en lien avec les transformations urbaines du quartier.

Recommandations du comité d'experts :



Les services proposés au sein du tiers-lieu Dumas répondent à un véritable besoin des habitants du quartier, notamment l'espace dédié aux associations.

Il sera important de continuer de développer les espaces de convivialité, fortement demandés par les usagers, avec une animation qui resterait pensée avec et pour les riverains.



L'enjeu principal de ce projet est le rapport entre la ville et la Conciergerie, opératrice du lieu. Cette dernière souhaite de son côté développer un modèle économique 100% conditionné par des subventions.

Il serait intéressant d'étudier un modèle plus intégré :

- Le comité appuie sur l'importance de remettre tous les acteurs autour de la table, afin de repenser l'organisation commune de la mairie annexe et de la conciergerie. La création d'une association ad hoc locale ou d'une régie de quartier sont des pistes à étudier, car elle permettrait une mutualisation plus assumée, en impliquant les agents.
- Inscrivant la participation de la mairie dans le volet tiers-lieu du projet : former des agents sur la question, pour qu'ils puissent assurer une permanence commune avec la conciergerie (plutôt que de chercher d'autres pistes de financement, la participation des agents dans le projet peut être une solution).



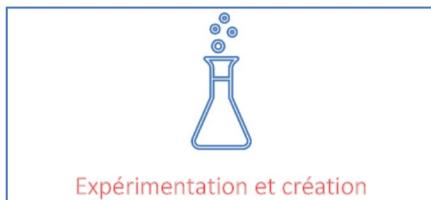
La commune a accompagné la création de conseils de quartiers et il est noté qu'elle travaille avec les associations de son territoire. Une nouvelle salle de convivialité, La Grande Ourse, est en cours de création.

- Il est recommandé de mettre tous les acteurs et actrices autour de la table afin d'assurer que ce nouvel espace, géré par une autre structure que la Conciergerie, ne soit pas les prémisses d'une mise en concurrence, mais plutôt qu'elles se complètent.



La création d'une régie de quartier peut être une piste pour diversifier le modèle économique.

- En ce sens, le comité conseille à la commune de se rapprocher du *Mouvement des Régies* ainsi que du *Réseau des collectivités Territoriales engagées dans l'Economie Solidaire (RTES)*.



Le comité appuie sur l'importance d'intégrer dans les démarches de réflexion de la commune les changements de localisation du tiers-lieu, dû à la restructuration urbaine du quartier Dumas au cours des prochaines années.

Contacts pouvant être mobilisés pour la suite du projet :

- **Suivi global et coordination** : Armelle SERRANO (Métropole - Apprentie dédiée au Programme Tiers-lieux Métropolitains) : armelle.serrano@metropolegrandparis.fr
- **Démarche tiers-lieux et collectivité :**
 - Régie de quartier : Benjamin Gueraud-Pinet (Chargé de mission appui aux collectivités au Réseau des collectivités pour l'économie solidaire & élu à L'Île-Saint-Denis) : bgueraudpinet@rtes.fr
 - Lien avec milieu associatif et gouvernance : Juliette Choupin (Consortium IDF Tiers-lieux) : juliette@idftierslieux.org

Ressources complémentaires :

- **Webinaire** organisé par la Métropole du Grand Paris et le consortium Ile-de-France Tiers-Lieux : "[Collectivités et tiers-lieux : faciliter le lien social et la mixité](#)" le 20 décembre.